

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

2021_150

HAUT LIMOUSIN TERRE DE FESTIVALS 2019
COMMUNICATION ET PROMOTION DE LA MARQUE

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2021.

Nombre de conseillers		BAMBAGINI Martine, BACHELLERIE Pierre, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine.
En exercice	62	
Titulaires Présents	50	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	4	
Votants	58	

PRÉSENT Suppléant : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- MAURY Alice qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane,
- SCHIRA Bruno qui donne pouvoir à JACQUIER Christian,
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles,
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie.

Excusés : AUBRUN Linda, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur COURTILOUX Vincent est élu secrétaire de séance.

Monsieur PERRIN, Président, s'exprime en ces termes :

HAUT LIMOUSIN TERRE DE FESTIVALS représente un état d'esprit, une volonté d'agir ensemble pour le territoire afin de valoriser son image. Cette action rassemble 4 festivals du territoire : le Festival National de Bellac, le Festival du Haut Limousin, le Festival Nuits Musicales de Cieux et le Festival Zicanouic.

C'est en 2012, qu'à l'initiative de l'association Pays du Haut Limousin qui en assure la coordination, les trois principaux festivals de ce territoire ont choisi de s'associer pour travailler ensemble autour d'un projet de mutualisation de la communication. L'année suivante est créé le label « HAUT LIMOUSIN TERRE DE FESTIVALS » qui fédère les festivals du Pays du Haut Limousin autour de ce projet.

L'édition 2019 de Haut Limousin Terre de Festivals dont le Pays Haut Limousin assure la maîtrise d'ouvrage, consiste au recrutement d'un prestataire externe à l'issu d'un marché public, auquel sera confié une mission de communication et de promotion de la marque. La mission a pour objectif :

- La conception d'un visuel clef renouvelé pouvant être en support type tel que signature mail etc.
- L'édition d'un document unique de territoire fédérant l'ensemble des programmes des quatre festivals,
- L'impression des programmes des 4 festivals,
- Le routage postal du document unique et programme des festivals, et leurs mises sous film en 3 000 exemplaires,
- La conception, le mixage et le montage d'un spot radio publicitaire annonçant les dates et lieux des festivals sous-l'entête de la marque et du territoire, pour diffusion auprès des radios locales et régionales et autres supports numériques (site internet).

Voici le plan de financement de l'opération (TTC) :

Dépenses		Financements	
Dépenses de communication	28 066,52 €	Autofinancement CCHLEM (20%) <i>Dépenses assumées par le Pays Haut Limousin en 2019</i>	5 613,31 €
		Subvention LEADER sollicitée (80 %)	22 453,21 €
TOTAL	28 066,52 €	TOTAL	28 066,52 €

Considérant le compte rendu du Conseil d'administration du Pays du Haut Limousin du 15 janvier 2019 approuvant l'opération et sollicitant une subvention LEADER,

Considérant le compte rendu du Conseil d'administration du Pays du Haut Limousin du 23 février 2021 approuvant l'intégration du Pays du Haut Limousin à la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche,

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le transfert de l'activité du Pays du Haut Limousin et de ses agents, dont le programme LEADER et son portage vers la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement présenté ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le formulaire de demande d'aide LEADER.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 04/01/2022
Qualité : Signature des ACTES par le
Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

